

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/24

Date d'envoi de la convocation : 4 mai 2023
Date d'affichage de la convocation : 4 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 11 mai 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents :	Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT. Mme KLINGELSCHMITT.
Absents excusés ayant donné procuration :	Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; Mme PIN, pouvoir à M. ROUVIER ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à M. SOTHIER ; M. MICHAUD, pouvoir à M. SCHWOB ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.
Absente	Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Cécile BAILLON est désignée comme secrétaire de séance.

Modification des tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : M. CHOTARD

Annexe : Proposition de nouvelle grille tarifaire pour les services périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 (annexe 6)

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de fonctionnement des services et dans une recherche d'une tarification plus équitable au regard des revenus des familles Ganathaines et en cohérence avec les tranches de tarification de la restauration scolaire, il est proposé de modifier les tarifs des services périscolaires et extrascolaires selon la grille annexée à la présente délibération.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'application des tarifs des services périscolaires et extrascolaires présentés en annexe à partir de la rentrée de septembre 2023.



VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*

*Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 15 mai 2023
- publication sur le site internet de la Ville le 15 mai 2023*



Proposition de nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er septembre 2023

Tranche	Quotient Familial	Repas (restaurant scolaire et centre de loisirs)	Périscolaire				Accueil de loisirs							
			Accueil périscolaire du matin	Activités éducatives TAP	Accueil périscolaire du soir		Demi-journée (mercredi am ou vacances)		Journée		Genay Planète Jeunes	Genay Planète Jeunes		
					Maternelle	Elémentaire	Ile aux Trésors (3-5 ans)	Ile aux Trésors (3-5 ans)	Ile aux Trésors (3-5 ans)	Ile aux Trésors (3-5 ans)				
1	0 à 300	1,00 €	1,80 €			16h30-17h45 garderie	17h45-18h30 garderie	16h30-17h45 (étude ou garderie)	17h45-18h30 garderie	1 enfant inscrit	2 enfants et plus inscrits	1 enfant inscrit	2 enfants et plus inscrits	2 enfants et plus inscrits
2	301 à 550	2,50 €	1,90 €			1,05 €	1,55 €			6,00 €	5,40 €	5,00 €	4,50 €	8,50 €
3	551 à 800	3,60 €	2,00 €			1,10 €	1,60 €			7,00 €	6,30 €	6,00 €	5,40 €	9,50 €
4	801 à 1200	3,75 €	2,10 €			1,15 €	1,65 €			8,00 €	7,20 €	7,00 €	6,30 €	10,50 €
5	1201 à 1800	4,25 €	2,20 €			1,20 €	1,70 €			9,00 €	8,10 €	8,00 €	7,20 €	11,50 €
6	1801 à 2500	4,50 €	2,30 €			1,25 €	1,75 €			10,00 €	9,00 €	9,00 €	8,10 €	12,50 €
7	2501 et plus	4,75 €	2,40 €			1,30 €	1,80 €	GRATUIT	GRATUIT	12,00 €	10,80 €	11,00 €	10,00 €	14,50 €
Tarif en cas de non fourniture du QF ou pour les enfants non résidant à Genay		4,75 €	2,40 €			1,30 €	1,80 €			16,00 €	14,50 €	15,00 €	13,50 €	18,00 €
Tarif en cas de non réservation dans les délais fixés par le règlement		8,00 €	5,00 €			3,00 €	3,00 €			16,00 €	14,50 €	15,00 €	13,50 €	18,00 €

En cas de retard du responsable de l'enfant à la fin du temps concerné	Pénalité de 5 €	Pénalité de 5 €	Pénalité de 5 €
	Application du tarif du temps 17h45-18h30	Pénalité de 5 €	Pénalité de 5 €
Gailpettes (samedi matin) tarif annuel			
	Résidents	Non résidents	
	135 €	150 €	

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
 Reçu en préfecture le 15/05/2023
 Publié le
 ID : 069-216902783-20230511-DEL2023_24-DE

